

**DECISION N°121-2024-
DEMANDE DE REMBOURSEMENT SUITE REPARATIONS ACCIDENT
VEHICULE A LA DECHETERIE DE CHAZELLES SUR LYON**

Le Président de la Communauté de Communes de Forez-Est

Vu le Décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'Ordonnance n°2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaire publics,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est (CC Forez-Est),

Vu la délibération n°2022.019.19.07 du Conseil Communautaire de la CC Forez-Est en date du 19 juillet 2022 portant diverses délégations de pouvoirs à Monsieur le Président,

Considérant l'accident constaté le 2 mars 2024 à la déchetterie de Chazelles sur Lyon, occasionnant un dégât sur l'aile avant du véhicule de Madame LEGRAND, usager de l'équipement,

Vu la réclamation de Madame LEGRAND tendant à voir réparer le préjudice résultant de cet accident, correspondant au coût de réparation et de la franchise du véhicule endommagé pour un montant de 305,00 € TTC, conformément à la facture n°2024000389 du garage SARL CARROSSERIE BRUEL sis 3 rue Claude Brosse 42140 (Chazelles sur Lyon) en date du 16 avril 2024, ci-annexé,

DECIDE

ARTICLE 1

D'approuver la prise en charge par la CC Forez-Est de la réparation des dommages causés sur le véhicule de Madame LEGRAND suite à l'accident survenu à la déchetterie de Chazelles sur Lyon le 2 mars 2024, pour un montant de 305,00 € TTC.

ARTICLE 2

De préciser que cette prise en charge interviendra par le versement de la somme correspondante à Madame LEGRAND sur présentation de la facture de réparation.

ARTICLE 3

Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur Le Sous-Préfet de MONTBRISON,
- Monsieur Le Trésorier de FEURS.

Fait à FEURS (Loire),
Le 21/06/2024

Le Président,

Pierre VERICEL

Communauté de Communes
Forez-Est
13 Avenue Jean Jaures
42110 FEURS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240625-121-2024-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/06/2024